



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Service interministériel
de défense et de protection civile**

La Préfète

à

Mesdames et Messieurs
les destinataires *in fine*

Alençon, le 21 avril 2021

OBJET : vaccination des personnels prioritaires dans l'Orne

L'objet de la présente note est de vous présenter le dispositif prévu pour assurer la vaccination des personnels prioritaires de plus de 55 ans avec Astra Zeneca dans l'Orne.

La campagne vaccinale contre la COVID-19 a d'ores et déjà permis de protéger près de 70 000 personnes dans l'Orne, en particulier les personnes plus à risque de développer des formes graves de la maladie. Le 12 avril dernier, le Gouvernement a ouvert la vaccination en ville aux personnes âgées de plus de 55 ans, avec ou sans facteurs de comorbidités.

Dans le respect de cette stratégie vaccinale et conformément aux dernières annonces du Premier ministre, des créneaux sont réservés pour proposer la vaccination avec AstraZeneca à certains professionnels de plus de 55 ans considérés comme plus exposés au virus.

La liste de ces professionnels est, à ce jour, la suivante :

- les professeurs des écoles, collèges et lycées ; les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ; les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ; les personnels techniques intervenant dans les établissements scolaires
- les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ; les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse ; les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les policiers nationaux et municipaux ; les gendarmes ; les surveillants pénitentiaires ; les douaniers de la branche surveillance ;
- les conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ; les conducteurs et livreurs sur courte distance ; les conducteurs routiers ; les chauffeurs de taxi et de VTC ; les contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains) ;



- les agents d'entretiens (agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets) ; les agents de gardiennage et de sécurité ;
- les salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires (caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries) ; les salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande ;
- les professionnels des pompes funèbres.

Dans l'Orne, pour faciliter l'accès à la vaccination de ces professionnels, un dispositif propre a été prévu après concertation avec M. le Président du conseil départemental. Il est pris en charge par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 61), et donnera lieu à une convention tripartite entre le Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, la Préfète de l'Orne et le Président du conseil d'administration du SDIS 61.

Après une première opération le week-end dernier à Alençon, la mobilisation du SDIS se poursuit cette semaine et la suivante pour proposer la vaccination à l'ensemble des personnels prioritaires :

- Le samedi 24 avril, de 9h à 19h, SDIS de l'Orne, 12 rue Philippe Lebon à ALENCON
- Le dimanche 25 avril, de 9h à 19h, SDIS de l'Orne, 12 rue Philippe Lebon à ALENCON
- Le mercredi 28 avril, de 9h à 19h, SDIS de l'Orne, 12 rue Philippe Lebon à ALENCON
- Le mercredi 28 avril, de 9h à 19h, Centre de secours de Flers, rue Eugène Garnier à FLERS
- Le mercredi 28 avril, de 9h à 13h, Centre de secours de l'Aigle, rue Jean Daigre à L'AIGLE
- Le mercredi 28 avril, de 13h30 à 19h, Centre de secours d'Argentan, 25 rue Maurice RAVEL à ARGENTAN

Les professionnels éligibles doivent se présenter munis d'un justificatif d'éligibilité : carte professionnelle (pour les fonctionnaires notamment), déclaration sur l'honneur et bulletin de salaire pour les salariés, d'une pièce d'identité et de leur carte vitale.

La prise de rendez-vous s'effectue prioritairement en ligne en se rendant directement sur la page d'accueil du site Internet du SDIS de l'Orne, www.sdis61.fr, pour accéder à l'espace dédié à la prise de rendez-vous.

Pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de prendre leur rendez-vous par Internet ou qui rencontrent des difficultés pour le faire, il est possible de contacter le 02 33 81 35 53, les jeudi 22, vendredi 23 et samedi 24 avril 2021, de 9h à 17h.


Parallèlement, ces professionnels peuvent aussi continuer, dans le cadre du droit commun, à se faire vacciner en ville, grâce à la mobilisation des professionnels de santé. Lorsqu'ils ont plus de 60 ans, ils sont également éligibles à la vaccination en centres de vaccination avec les vaccins Pfizer et Moderna.

Je vous remercie de sensibiliser les agents concernés par ce dispositif et de les inviter à s'inscrire sur la plateforme de réservation du SDIS.

Je vous remercie par avance de votre mobilisation essentielle à la réussite de cette opération et vous prie de me faire part de toute difficulté. Vous pouvez compter sur mon engagement et celui de mes services pour vous accompagner dans leur mise en œuvre.

Bonne nuit,

La Préfète,



Françoise TAHÉRI

Destinataires pour attribution :

- M. le Président du conseil départemental

- M. le Président de l'AMO de l'Orne
- M. le Président de l'AMRO de l'Orne
- M. et Mmes les Maires et Présidents d'EPCI
- M. le Colonel chef de groupement de la gendarmerie nationale de l'Orne
- M. le Directeur départemental de la sécurité publique de l'Orne
- M. le Directeur du centre pénitentiaire d'Alençon-Condé sur Sarthe
- M. le Directeur du centre de détention d'Argentan
- M. le Responsable du STEMO de l'Orne
- M. le directeur du CNAPS Normandie
- M. le Président de la CCI Normandie
- M. le Président de CMAI Calvados-Orne
- M. le Président du MEDEF
- M. le Président du CPME
- Mrs les responsables des Pompes funèbres de l'Orne